

DEC201070INEE

Décision portant nomination de M. Fabien Arnaud en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut écologie et environnement et du directeur de l'Institut national des sciences de l'univers ;

DECIDE :

Article 1

M. Fabien Arnaud, Directeur de Recherche de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'Institut écologie et environnement et de l'Institut national des sciences de l'univers, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021 pour 30% de son temps de travail.

La mission de Fabien Arnaud sera d'assurer, au bénéfice du CNRS et de ses partenaires, la mise en œuvre d'un instrument national français labélisé par les deux instituts (INEE et INSU) qui rassemble les moyens de forage scientifique continental de faible profondeur pouvant être déployés en France et à l'étranger.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Fabien Arnaud demeure affecté à l'UMR5204 Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM) – Université Savoie Mont Blanc UFR SceM - Pôle Montagne - 5 bd de la Mer Caspienne - 73376 Le Bourget du Lac cedex.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 juin 2020

Pour le président-directeur général  
et par délégation  
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain Schuhl

